PRÉFET
DU HAUT-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par :

dossier n°186

DREAL Grand Est/UD68

Affaire suivie par :

Réf : 0006700383_2026_07_3_N-SCHLUMBERGER_VIIC_Suivi-des-échéances

Colmar, le 17 août 2026

Notifié par courriel à :

Monsieur le directeur,

Le service des installations classées m'a rendu compte de l'inspection du 3 juillet 2026 sur votre site situé à Guebwiller, réalisée dans le cadre de l'examen des suites données à l'arrêté du 8 décembre 2025 portant mise en demeure à votre société. Au vu des constats mis en évidence dans le rapport de contrôle du 20 juillet 2026, je considère que les prescriptions portées par l'arrêté précité sont désormais respectées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

SIGNÉ

Augustin CELLARD

Copie : sous-préfecture de Thann-Guebwiller

Société N-SCHLUMBERGER
240 Rue de la République
68 500 GUEBWILLER